



Rejet de demande de naturalisation

Par **finder**, le **02/11/2010** à **21:52**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter afin de pouvoir obtenir quelques uns de vos conseils;j'ai reçu un rejet sans ajournement de ma demande de naturalisation au mois d'Avril 2010,pour 3 mois d'emprisonnement avec sursis(violence aggravée inscrite au B2);j'ai fait un recours gracieux adressé au ministère chargé de naturalisation à REZE pour contester cette décision,puis une demande d'exclusion au B2 au procureur de la république.

En Juillet 2010;j'ai reçu une réponse du ministère disant qu'"il maintient cette décision et aucun des éléments qui ont été présentés ne l'ayant paru de nature à la reviser";et m'offre encore la possibilité de contester cette décision dans un délai de 2 mois.Une semaine plus tard;j'ai été convoqué pour ma requête au tribunal qui a enfin abouti,j'ai par la suite fait un recours en joignant cette attestation d'exclusion au B2.

Ma question est ceci;en faisant preuve de cette attestation au recours,le ministère pourrait-il changer d'avis?

Par **maniongui**, le **05/11/2010** à **15:39**

Le recours peut aboutir dans certaines conditions, soit, il faut refaire une demande nouvelle de naturalisation française.

Je peux vous y aider

Par **karim82**, le **01/11/2014** à **05:24**

Salut
finalement ça a donner quoi le recours?